

Certification complémentaire

L'enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique

Rapport de jury

Session 2022

Textes réglementaires :

- Arrêté du 23 décembre 2003 modifié successivement par les arrêtés des 9 mars 2004, 27 septembre 2005, 30 novembre 2009 et 6 mars 2018.
- Note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019 (B.O.E.N n°30 du 25 juillet 2019).

Bilan de la session 2022

Disciplines représentées pour l'allemand	Nombre d'inscrits	Présents	Reçus	% reçus / présents
Arts appliqués – option design	2	2	2	100%
Arts plastiques	2	2	1	50%
Éducation physique et sportive	2	2	1	50%
Histoire-géographie	1	1	1	100%
Mathématiques	3	3	2	66,67%
Sciences de la vie et de la terre	1	0	0	-
TOTAL	11	10	7	70%

Disciplines représentées pour l'anglais	Nombre d'inscrits	Présents	Reçus	% reçus / présents
Arts plastiques	1	0	0	-
Commerce international	1	0	0	-
Documentation	1	1	0	0%
Economie-gestion (LGT + LP)	1+1	0+1	0+1	100%
Éducation physique et sportive	5	5	5	100%
Génie électrique – électronique	1	1	1	100%
Histoire-géographie	4	3	1	33,33%
Mathématiques	11	11	4	36,36%
Mathématiques et sciences physiques	1	1	0	0%
Physique-chimie	1	1	1	100%
Sciences de la vie et de la terre	5	5	1	20%
Sciences économiques et sociales	2	2	2	100%

Sciences industrielles de l'ingénieur	2	2	1	50%
Premier degré	1	1	1	100%
TOTAL	38	34	18	52,9%

Disciplines représentées pour l'espagnol	Nombre d'inscrits	Présents	Reçus	% reçus / présents
Économie-gestion (LP)	1	1	1	100%
Éducation physique et sportive	1	1	0	0%
Histoire-géographie	1	1	1	100%
Mathématiques	1	1	1	100%
Sciences de la vie et de la terre	1	1	0	0%
Sciences industrielles de l'ingénieur	1	1	1	100%
TOTAL	6	6	4	66,67%

Disciplines représentées pour l'italien	Nombre d'inscrits	Présents	Reçus	% reçus / présents
Économie-gestion (LP)	2	2	2	100%
Mathématiques	1	1	1	100%
TOTAL	3	3	3	100%

Discipline représentée pour l'arabe	Nombre d'inscrits	Présents	Reçus	% reçus / présents
Biotechnologies santé-environnement	1	0	0	-
TOTAL	1	0	0	-

La diversification des disciplines représentées dans l'ensemble des langues ouvertes à l'examen constatée lors de la session précédente s'est confirmée en 2022. Reflet de la dynamique engagée autour de l'enseignement en langue, à la faveur du Plan Langues vivantes, cette tendance devrait contribuer à favoriser une exposition plus soutenue et diversifiée des élèves aux différentes langues apprises en contexte scolaire, de l'école au lycée, dans le cadre de dispositifs particuliers (de type Emile, immersion, sections européennes, binationales, internationales) ou des enseignements communs.

Le Plan Langues, dans ses dix mesures, se donne précisément pour objectif de développer et consolider la maîtrise et les acquis des élèves tout au long de leur parcours, de la maternelle au lycée. Cette continuité est essentielle et, dès l'école primaire, les enseignements de langue et en langue sont appelés à être renforcés. De ce point de vue, la candidature d'un enseignant du premier degré pour la première fois cette année est à souligner et à encourager, au même titre que le développement de l'enseignement disciplinaire dispensé pour partie en langue étrangère au collège et au lycée.

Certains candidats de la session 2022 étaient, par ailleurs, issus d'établissements labellisés Euroscol ou engagés dans une démarche de labellisation. L'enseignement en langue constitue assurément l'un des leviers qui permet d'ouvrir un établissement sur l'Europe, de favoriser les échanges et les mobilités. Au-delà du simple renforcement de l'apprentissage des langues, le développement de l'enseignement en langue est un moyen d'articuler le projet d'établissement et l'ouverture à l'international.

Penser l'enseignement en langue étrangère dans une dynamique de parcours

Le parcours de formation des élèves

L'ensemble de ces considérations amène assez naturellement à penser non seulement les apports de l'enseignement d'une discipline donnée en langue vivante étrangère, mais aussi la complémentarité des approches de différentes disciplines enseignées dans une même langue, voire dans des langues différentes, dans une perspective d'enrichissement des compétences langagières, culturelles et interculturelles et, plus largement, du parcours de formation des élèves.

C'est précisément cette réflexion que nous invitons les futurs candidats à engager, en s'interrogeant, par exemple, sur :

- les mécanismes de construction de la compétence langagière,
- la contribution d'un enseignement en langue étrangère à cette construction,
- la place d'un enseignement en langue étrangère dans le parcours linguistique et, plus largement, de formation de l'élève,
- les contenus et les modalités d'enseignement d'une discipline donnée en langue étrangère,
- les contenus et les modalités d'enseignement de cette même discipline dans une langue donnée,
- l'articulation de l'enseignement de cette discipline en langue étrangère avec d'autres disciplines enseignées dans la même ou dans une autre langue,
- la notion de répertoire plurilingue.

Le parcours du candidat

Si l'élève doit être au cœur de la réflexion du candidat, il importe également que celui-ci mette en avant les compétences acquises lors des différentes expériences qui l'amènent à se présenter à l'examen de certification complémentaire, afin de donner à voir l'évolution de sa réflexion et de sa pratique dans la perspective d'un enseignement en langue étrangère.

Plus qu'une approche descriptive de son parcours, c'est bien, en effet, l'état d'avancement de la réflexion pédagogique et didactique du candidat, au regard de ses expériences vécues en France et à l'étranger et des spécificités de l'enseignement d'une discipline non linguistique, qui intéresse le jury. L'analyse de pratiques déjà à l'œuvre, d'expérimentations menées en classe ou à l'échelle de l'école/l'établissement permettent souvent d'engager une réflexion et des échanges fructueux lors de l'entretien.

Enseigner en langue étrangère constitue une véritable plus-value pour l'enseignant qui enrichit ses approches didactiques par la comparaison de ses propres pratiques à celles en vigueur dans différents pays de l'aire linguistique considérée. Cela permet de contextualiser les enseignements et de les ancrer culturellement mais aussi de faire évoluer les pratiques, en les diversifiant. La réflexion menée conduit à un développement professionnel qui peut être valorisé si l'enseignant candidate sur certains postes à profil, dans le premier comme dans le second degré.

Penser l'enseignement en langue étrangère dans une dimension collective

À l'échelle de l'école/l'établissement

La motivation ne saurait toutefois reposer sur un projet strictement individuel. Il apparaît utile de rappeler, à ce titre, que la certification complémentaire n'a pas vocation à certifier un niveau de compétence en langue étrangère¹ et qu'elle ne constitue pas en soi un moyen d'obtenir un poste spécifique. Les candidatures les plus solides s'inscrivent, pour la plupart, dans un projet pensé à l'échelle d'une école ou d'un établissement, et articulent enseignement de langue, enseignement en langue et ouverture internationale, dans une dimension collective affirmée.

L'engagement dans une dynamique collective de toute nature et la volonté de mener des projets interdisciplinaires ou, à tout le moins, de travailler, dans le second degré, en étroite collaboration avec les

¹ Les candidats qui souhaiteraient une validation de leur niveau de compétence en langue pourront s'orienter vers d'autres types de certifications (variables selon les langues) ou vers le DCL (Diplôme de Compétence en Langue).

professeurs de langues vivantes, au-delà de l'appui éventuel apporté par ceux-ci à l'élaboration de certains contenus, constituent des atouts non négligeables dans la préparation de cette certification et sont particulièrement valorisés, y compris et à plus forte raison lorsqu'ils s'inscrivent dans une perspective d'ouverture internationale et de mobilité (voyage ; échange, réel ou virtuel ; mobilité, collective ou individuelle ; partenariats...)

La consultation du Cadre européen commun de référence pour les langues ainsi que des programmes de langues vivantes permettra au candidat d'affiner sa connaissance des objectifs visés par l'enseignement des langues vivantes aujourd'hui, qui vont bien au-delà de la simple transmission de savoirs linguistiques, afin de pouvoir envisager, conjointement avec ses collègues de langues pour le professeur du second degré et pour lui-même concernant le professeur des écoles (qui est par nature amené à prendre en charge les deux volets), l'articulation, la complémentarité, les possibles croisements et les différences entre l'enseignement de la langue et l'enseignement en langue.

À l'échelle académique

Dans le second degré, le professeur de DNL fait partie d'un réseau, souvent constitué et identifié dans sa discipline propre, sur lequel il est vivement recommandé au candidat à la certification complémentaire de prendre appui dans le cadre de sa préparation à l'examen, pour échanger avec des collègues expérimentés, observer des pratiques diverses, prendre part à l'élaboration de projets spécifiques, entre autres.

Cela permettra également au candidat d'appréhender la diversité de contextes d'enseignement d'une DNL, car si les sections européennes, dans la voie générale, technologique ou professionnelle, sont généralement bien connues des candidats, l'enseignement en langue peut également se déployer dans d'autres cadres. Il n'est pas nécessaire, par exemple, qu'un horaire dédié soit inscrit à l'emploi du temps. Hors SELO, il est possible d'enseigner en partie sa discipline dans une autre langue, dans la mesure où les élèves pourront en tirer un bénéfice. Certains dispositifs s'y prêtent tout particulièrement (co-enseignement dans le cadre de projets, co-intervention en terminale professionnelle, Enseignements pratiques interdisciplinaires, enseignement de Langues et cultures européennes au collège...) ; les sites biculturels en Moselle sont un autre exemple où les DNL font partie du parcours de l'élève en allemand. Tous ces dispositifs offrent un contexte différent de celui du cours de la discipline ou du cours de langue vivante, et proposent des situations de communication variées et concrètes. Du point de vue de la discipline non linguistique, on note que l'approche à travers un autre éclairage socio-culturel ouvre à un transfert et permet de décentrer le regard.

Penser l'enseignement en langue étrangère dans une perspective interculturelle

Une réflexion approfondie, enrichie d'échanges réguliers avec des professeurs de langue et de DNL, sur la démarche et les enjeux de l'enseignement d'une langue vivante, ainsi que sur le processus de développement des compétences langagières dans le cadre d'un enseignement en langue, permettra de mettre en lumière le nécessaire ancrage culturel de tout enseignement de et en langue, qui aura, de fait, une incidence sur le choix des supports et des situations soumis à l'attention des élèves, non seulement en matière d'accessibilité du contenu, mais aussi et surtout en termes d'appréhension de l'aire linguistique considérée.

L'enseignement d'une discipline non linguistique en langue étrangère est, en ce sens, un puissant levier de développement des compétences interculturelles : il est logiquement attendu des candidats qu'ils aient connaissance des grandes questions et enjeux épistémologiques de la discipline qu'ils enseignent dans le(s) pays où la langue dans laquelle ils souhaitent faire valoir leur compétence est parlée, afin d'appréhender la vision du monde que sous-tend une approche disciplinaire dans une culture donnée et d'être en mesure de sensibiliser les élèves à ces différentes approches et modes de pensée.

Il apparaît ainsi clairement que les enjeux de l'enseignement en langue se situent bien au-delà des thématiques propres à une culture donnée, et que la variation des objets d'étude ne saurait suffire à différencier l'enseignement d'une même discipline en allemand, en anglais, en espagnol, en italien, ou encore en français, par exemple. Il s'agit, plus largement et plus précisément à la fois, de contribuer à la découverte par les élèves d'univers nouveaux, de leur permettre de se confronter à des mondes plus ou moins éloignés de leur univers habituel et de prendre conscience, par l'écart et la différence, la ressemblance et la proximité avec leur propre culture, et entre les cultures, de ce qu'est véritablement l'altérité.

Modalités d'examen

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié, l'examen est constitué d'une épreuve orale d'une durée de **trente minutes** maximum comprenant :

- ❖ un exposé du candidat d'une durée de dix minutes maximum qui prend appui sur la formation universitaire ou professionnelle, reçue dans une université ou dans un autre lieu de formation, dans le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie. Le candidat peut également faire état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel ;
- ❖ un entretien avec le jury d'une durée de vingt minutes maximum qui a pour objet d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie, et d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'une école ou d'un établissement scolaire du second degré, d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur.

Pour le secteur de l'enseignement en langue étrangère d'une discipline non linguistique, l'exposé se déroule dans la langue étrangère dans laquelle le candidat souhaite faire valider sa compétence, et l'entretien s'effectue, en tout ou partie, au choix du jury, dans cette même langue étrangère.

Le jury, composé d'un inspecteur de la discipline du candidat et d'un inspecteur de la langue considérée (ou de leur représentant), dispose, tout au long de l'épreuve, du rapport rédigé par le candidat pour son inscription à l'examen, dont il a préalablement pris connaissance.

Ce rapport (cinq pages dactylographiées au plus), qui n'est pas soumis à notation, comporte et indique :

- un curriculum vitæ détaillé précisant les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger ;
- les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de séjours professionnels à l'étranger, de sessions de formation, de projets partenariaux que le candidat a pu initier ou auxquels il a pu participer, pouvant comprendre un développement commenté de celle de ces expériences qui lui paraît la plus significative ;
- tout autre élément tangible marquant l'implication du candidat dans le secteur choisi, tels que travaux de recherche, publications effectuées à titre personnel ou professionnel, etc.

Il n'est pas attendu que ce rapport soit rédigé en langue étrangère.

Certains rapports, certes minoritaires, apparaissent bien trop succincts pour traduire une candidature mûrement réfléchie et soigneusement préparée (une page dactylographiée, retraçant exclusivement la chronologie des études et des postes occupés). Le rapport doit être conçu comme un **outil de réflexion et de préparation**, qui, s'il n'est pas évalué, permet au candidat de recenser et de peser ses forces et ses atouts dans la perspective de l'épreuve orale.

Le curriculum vitæ pourra, à cet égard, utilement se limiter à une page afin de réserver un espace suffisant à la réflexion pédagogique et didactique portant sur l'enseignement de la discipline considérée en langue étrangère, et plus précisément dans la langue dans laquelle le candidat souhaite faire valoir sa compétence.

Le jury en ayant préalablement pris connaissance, il est vivement recommandé que l'exposé du candidat, dans le cadre de l'épreuve orale, ne reprenne pas *in extenso* le contenu du rapport, sur lequel il peut, en revanche, logiquement prendre appui. Les meilleures prestations font montre d'une évolution de la réflexion, qui amène, par exemple, le candidat à porter un éclairage particulier sur un aspect peu développé dans le rapport.

Critères d'évaluation

Actualisés dans le prolongement du rapport de Chantal Manes et Alex Taylor, *Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères. Oser dire le nouveau monde*, les critères d'évaluation sont précisés en annexe de la note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019 :

« Le jury évaluera les connaissances et compétences suivantes :

- la connaissance du cadre institutionnel des sections européennes et de langues orientales (les principaux textes réglementaires) et des autres dispositifs ou contextes où l'enseignement d'une discipline autre que linguistique se fait en langue étrangère ;
- la connaissance du Cadre européen commun de référence pour les langues, des programmes de langues en vigueur ;
- la connaissance des différences d'approche de l'enseignement de la discipline dans les pays concernés ;
- la connaissance des ressources documentaires utiles à cet enseignement ;
- la maîtrise de la langue d'enseignement au niveau B2 ou C1 selon le contexte d'enseignement ;
- la capacité à s'interroger sur la différence entre un enseignement en langue et l'enseignement de la langue ; la capacité à s'interroger sur la différence entre l'enseignement de sa discipline dans la langue de scolarisation et dans une autre langue ;
- la capacité à expliquer les différences de concepts, leurs connotations éventuellement divergentes, reconnaître la référence culturelle derrière la notion, à avoir une approche pluriculturelle ;
- la capacité à choisir des thèmes et supports adaptés ;
- la capacité à concevoir un projet d'échange (réels et virtuels, de classe, d'élèves, etc.) dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire ;
- l'aptitude à travailler en équipe ou en collaboration avec les enseignants de langue vivante, les assistants de langue, les autres enseignants engagés dans un enseignement en langue. »

Les attendus concernent ainsi à la fois des connaissances réglementaires, des compétences linguistiques, interculturelles, pédagogiques et transdisciplinaires. Ces différents éléments ne sont pas hiérarchisés, **la maîtrise de la langue constitue néanmoins un critère d'évaluation déterminant.**

Le niveau de compétence **minimum** attendu pour cette certification se situe, selon le contexte d'enseignement, au **niveau B2 ou C1, du CECRL** : il sera très utile aux candidats de se confronter aux descripteurs correspondant à l'expression orale en continu et en interaction notamment.

De manière générale, les prestations les meilleures sont celles des candidats qui se détachent de leurs notes. Les propos organisés, avec quelques mots de liaison propres à la communication orale, sont appréciés. On remarque cependant parfois une très nette déperdition entre, d'une part, la présentation du projet, souvent très préparée et peut-être apprise par cœur, pour laquelle le candidat a recours à un niveau de langue relevé, et d'autre part, l'interaction avec le jury. Cet effet de contraste peut jouer en la défaveur des candidats.

Le professeur de DNL n'est pas un professeur de langue, mais il doit pouvoir constituer un **modèle linguistique fiable et le plus authentique possible** pour les élèves. En ce sens, une langue très calquée sur le français, en matière phonologique, syntaxique, grammaticale ou lexicale, est souvent réhébitorie, en ce qu'elle rend le propos difficilement intelligible.

Si l'authenticité de l'expression est valorisée, les candidats veilleront toutefois impérativement à bannir un registre de langue familier comme un recours fréquent à des régionalismes, voire à un dialecte. Il est, en effet, attendu qu'ils s'expriment dans une langue standard.

Une pratique et un entraînement réguliers (lire, écrire, écouter, parler) demeurent le moyen le plus efficace de développer ses compétences en langue : le candidat peut, pour ce faire, multiplier les contacts et les échanges avec des locuteurs natifs et/ou des personnes parlant couramment la langue, suivre l'actualité des pays relevant de l'aire linguistique considérée, visionner des reportages, des séries, des films, lire la presse, des romans, des revues spécialisées... en langue étrangère.

Se préparer à l'examen de certification complémentaire

La liste de recommandations qui suit, non exhaustive, vise à accompagner les professeurs souhaitant se préparer à l'épreuve orale de certification complémentaire. Il appartient toutefois à chaque candidat d'organiser son propre parcours de formation en fonction de ses besoins et de son contexte d'enseignement, dont est attendue une connaissance approfondie du fonctionnement et des enjeux.

Différents dispositifs de formation

Le nouveau **cycle de formation « Enseigner en langue vivante étrangère »** proposé dans le cadre du **Programme académique de formation** s'adresse à tout professeur enseignant une discipline autre que linguistique en langue étrangère et, plus particulièrement parmi ceux-ci, aux candidats à la certification complémentaire DNL. Il s'articule en quatre blocs :

- Renforcement des compétences linguistiques (en allemand, anglais, espagnol et italien)
- Enjeux de l'enseignement en langue vivante étrangère
- Préparation de la certification complémentaire DNL
- Pratiques de classe.

Pour en savoir plus : <https://www.ac-nancy-metz.fr/cycle-enseigner-en-langue-vivante-etrangere-124279>

Le **DU « Pratiquer et enseigner l'allemand (et en allemand) à l'école, au collège et au lycée »**, proposé en partenariat avec l'Université de Lorraine et la Région Grand Est, s'adresse aux professeurs des premier et second degrés souhaitant développer leurs compétences au bénéfice d'un enseignement de/en allemand à l'école primaire, au collège ou au lycée. À l'issue d'une année complète de formation, est visée l'acquisition du niveau 2 du référentiel métier des enseignants.

Pour en savoir plus : https://partage.ac-nancy-metz.fr/jcms/prod2_4252266/fr/du-pratiquer-et-enseigner-l-allemand-et-en-allemand-a-l-ecole-au-college-et-au-lycee

Basés sur le travail en tandem et organisés en deux sessions annuelles, les **cours en ligne ProTandem**, proposés avec le soutien financier de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse, s'adressent à un public adulte et sont particulièrement adaptés pour renforcer l'aptitude langagière et pour faciliter l'échange interculturel entre les participants.

L'**offre de l'Office pour l'Éducation de l'Ambassade d'Espagne en France** développe, depuis 2018, un programme annuel de formation à destination des professeurs d'espagnol et de DNL espagnol en France, incluant l'octroi de bourses d'immersion linguistique.

Pour en savoir plus : <https://www.educacionyfp.gob.es/francia/formacionprofesorado/formacion-ele-cursos-becas-universidad-de-verano.html>

La mobilité européenne et internationale

Divers programmes internationaux, mis en œuvre sous l'égide de la communauté européenne ou dans le cadre d'accords bilatéraux de coopération, offrent l'opportunité d'effectuer des **stages à l'étranger**, avec des durées et des objectifs variables. Ils sont spécialement destinés aux enseignants français désireux de parfaire leurs compétences en langue étrangère, de donner une dimension internationale à leur pratique, ou de mieux connaître les systèmes éducatifs des pays membres.

Pour en savoir plus : <https://eduscol.education.fr/2249/les-programmes-de-mobilite>

A l'échelle académique, les **mobilités MIRABEEL et MELYPROLOR**, mises en place dans le cadre du dispositif Erasmus+ au service des équipes éducatives des quatre départements (cours en immersion en Europe, jobshadowing ou observation de cours à l'étranger), continuent de se développer.

Pour en savoir plus : <https://dareic.ac-nancy-metz.fr/>

L'échange de pratiques

Outre l'observation de séances d'enseignement en langue étrangère et la participation à l'élaboration de projets en lien avec les langues vivantes et/ou avec l'ouverture internationale, nous ne saurions que trop recommander, plus largement, aux candidats la **pratique régulière de l'inter-observation disciplinaire et interdisciplinaire**. Se décentrer de sa propre discipline et observer d'autres pratiques est l'occasion d'affiner sa perception de l'enseignement d'autres disciplines, de prendre du recul par rapport à ses représentations, et de conduire une réflexion approfondie sur la construction des compétences interdisciplinaires, transversales et interculturelles.

En nombre variable selon les langues, les candidats trouveront en ligne des clips visant à mettre en exergue certaines pratiques innovantes, dont le visionnage peut permettre, en outre, en contexte, d'étudier et d'améliorer la maîtrise de la langue.

L'exploration de l'ensemble des ressources à disposition

Le jury valorise les candidats qui connaissent des sources et des ressources documentaires pouvant être utilisées en DNL et qui sont capables de justifier les choix proposés. Les meilleurs candidats sont capables, par exemple, de proposer des thèmes et des **supports originaux et adaptés, pertinents et authentiques**, en inscrivant leurs choix dans un projet qui dépasse le cadre de la salle de classe : **travail en équipe** avec d'autres personnels de l'établissement, avec l'**assistant de langue** ; projet en lien avec un **échange réel ou virtuel**, etc. Ceci les amène naturellement à interroger la posture de l'enseignant, le statut de la langue comme vecteur de communication, la place et l'articulation de l'oral et de l'écrit, l'évaluation en langue étrangère, entre autres, questions vives dont nous invitons les futurs candidats à se saisir pleinement.

Ressources en ligne

Ressources académiques

- **Projet académique 2021-2025** : <https://www.ac-nancy-metz.fr/le-projet-academique-2021-2025-121541>
- **Le site interlangue** : <https://www4.ac-nancy-metz.fr/interlangue/>
- **La page des DNL histoire-géographie** : <http://www4.ac-nancy-metz.fr/histoire-geographie/wp/dnl/>

Ressources nationales

- **Rapport Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères, oser dire le nouveau monde**, Chantal Manes-Bonnisseau, inspectrice générale et Alex Taylor, journaliste : <https://eduscol.education.fr/document/2297/download>
- **Guide pour l'enseignement en langue vivante étrangère de l'école au lycée - Oser les langues vivantes étrangères** : <https://eduscol.education.fr/cid150069/guide-pour-enseignement-langue-vivante-etrangere.html>
- **Guide pour l'enseignement des langues vivantes étrangères - Oser les langues vivantes étrangères à l'école** : <https://eduscol.education.fr/cid143570/guide-pour-l-enseignement-des-langues-vivantes-etrangeres.html>
- **Les LV à l'école maternelle** : <https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo22/MENE1915455N.htm>
- **Portail national des LV** : <http://eduscol.education.fr/langues-vivantes/>
- **La Clé des langues**, site de ressources pour cinq langues vivantes : anglais, allemand, italien, espagnol et arabe, ayant pour objectif de proposer une formation disciplinaire continue et une veille culturelle : <http://cle.ens-lyon.fr/cle>
- **Emilangues**, le site d'accompagnement pour les sections européennes ou de langues orientales : <http://www.emilangues.education.fr>
(Attention, le site n'est plus mis à jour depuis 2015.)
- **eTwinning**, la plateforme gratuite et sécurisée qui permet aux enseignants d'entrer en contact, d'élaborer des projets collaboratifs et d'échanger des idées à travers l'Europe : <https://www.etwinning.net/fr/pub/index.htm>
- **Erasmus+**, le programme européen pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport : <https://www.erasmusplus.fr>
- **Ressources pour les DNL (mathématiques)** : https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Mathematiques/84/4/doc_ress_DNL_math_v4_relu_Sd_2_12844.pdf